

Commune de Rue

Conseil général

Procès-verbal de la séance du 19 septembre 2019

A la salle des Remparts à Rue – 20h00

Présent/e/s

Gérald Borcard, Chantal Bosson, Eric Bosson, François Bosson, Jean-Luc Bosson, Francis Braillard, Alain Chollet, Magalie Conus, Joël Crausaz, Yanessandre De Andrea, Michel Gobet, Hervé Guillain, Sébastien Hassler, Christophe Martin, Gaétan Mouron, Patrick Périsset, Sylvain Périsset, Sébastien Perriard, Jacques Perroud, Luc Perroud, Benoît Pittet, Olivier Pittet, Maxime Punitharangitham, Hélène Schiliro, Armand Surchat et Sylvie Wenger

Conseil communal: Joseph Aeby (Syndic), Pierre-Louis Fossati, Magali Gianella,

Antoinette Piccand et Bernard Savio

<u>la boursière communale</u> : Christine Fardel-Ottet <u>la secrétaire communale</u> : Cynthia Buache Mesot

Excusé/e/s Franco De Andrea, Denis Orange, Nicole Barbey, Nadine Fontaine, Myriam Mouron

et Nicolas Nikolic

Présidence Patrick Périsset

જે∙જો

En ce début de séance, **M. le Président** salue la présence de la presse, Mme Claire Paquier pour La Gruyère, M. Stéphane Sanchez pour la Liberté et M. Dominique Ayer pour le journal « La Feuille Fribourgeoise ». Il remercie également le public de s'être déplacé à Rue ce soir pour assister aux débats, ce qui démontre l'intérêt que les concitoyens portent à notre commune. Il souhaite également la bienvenue aux membres du Conseil communal et du Conseil général, notamment aux nouveaux Conseillers généraux, MM. Gaétan Mouron, Luc Perroud et Mme Sylvie Wenger.

Ce soir, le bureau est composé de M. Patrick Périsset, Président, de Mme Yanessandre de Andrea, Vice-Présidente, de MM. Michel Gobet, Sébastien Hassler et Benoît Pittet, scrutateurs et de Mme Cynthia Buache Mesot, secrétaire.

M. Patrick Périsset relève que cette séance a été régulièrement convoquée en date du 27 août 2019, par courriel, par le « cloud », par publication dans la Feuille officielle, dans le bulletin d'information, aux piliers publics, sur Gemeinde-News et sur le site « rue.ch ». Le mode de convocation ne fait l'objet d'aucune remarque. Il déclare donc cette assemblée ouverte.

Il constate que **26** membres du législatif sont présents et **4** sont excusés. Sauf abstention, la majorité absolue sera atteinte avec **14** voix. Comme à l'accoutumée, les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal et seront effacés, une fois celui-ci approuvé.

M. Patrick Périsset donne lecture de l'ordre du jour et propose quelques petites modifications. Tout d'abord, les deux demandes d'investissements seront traitées séparément.

De plus, suite aux dernières démissions au sein du Conseil général, il y a lieu de nommer de nouveaux membres pour les **Commissions DéchetTri 2030** et **de naturalisation**. Deux points seront ainsi rajoutés à l'Ordre du jour, avant les « Divers ». Aucune remarque n'étant formulée après ces changements, **M. Patrick Périsset** demande à ses collègues du Conseil général de bien vouloir voter pour l'acceptation, ou non, de ce nouvel ordre du jour. Ce dernier est accepté à l'unanimité des membres présents.

Votants	26	abstention(s)	0	maiorité	14	OUI	26	NON	0
Votanto		abotorition(o)		majorito		00.	20	11011	

1. Procès-verbal de la séance du 16 mai 2019

Le procès-verbal de la séance du 16 mai 2019 a été transmis par courriel dès sa rédaction. Il est **approuvé à l'unanimité** avec remerciements à son auteur.

Votants 26 abstention(s)	0	majorité	14	OUI	26	NON	0	1
--------------------------	---	----------	----	-----	----	-----	---	---

2. Investissements complémentaires 2019

2.1. Adduction d'eau et défense-incendie au Moulin de Coppet

Les membres du Conseil général ont reçu une présentation détaillée de cet investissement supplémentaire avec la convocation. Chaque dépense sera votée séparément. **M. le Président** propose de donner sans attendre la parole à M. Pierre-Louis Fossati, Conseiller communal responsable du dicastère de l'eau.

M. Pierre-Louis Fossati fait un bref rappel des faits. En effet, ce printemps, Mme Sophie Rochat a lancé un appel d'urgence car elle a eu une pollution aux nitrates de sa source privée. Cette situation était inquiétante, d'autant plus que cette dernière a des locataires. Le Conseil communal l'a aidée à trouver une solution provisoire pour avoir de l'eau courante potable, et avec l'accord de la commune d'Auboranges ; par contre, ce tuyau n'est pas hors gel, c'est pour cette raison que les travaux doivent être entrepris avant l'hiver. Etant donné qu'il n'y a pas de défense incendie dans ce secteur, le Conseil communal a donc décidé d'amener de l'eau potable pour les 3 habitations. Même si la commune n'a pas d'obligation d'amener de l'eau potable en zone agricole, le Conseil communal est d'avis qu'en 2019, il est normal de desservir ses citoyens. Il a ainsi préparé ce projet assez vite, tout en sachant que ces travaux doivent être réalisé avant le froid. Les participations des propriétaires sont encore en discussion. M. Alain Chollet demande comment est faite la répartition propriétaires/commune. M. Pierre-Louis Fossati explique que c'est une négociation qui se discute en accord avec les propriétaires ; il n'y a pas de règles ! M. Michel Gobet a bien compris qu'actuellement l'eau est fournie par une conduite provisoire qui provient d'Auboranges. Mais elle raccorde 1 ou 3 maisons ? M. Pierre-Louis Fossati répond que 3 habitations sont alimentées par cette conduite. Par contre, M. Michel Gobet ne comprend pas pourquoi opter pour la solution qui double la distance (400 mètres (depuis la BH d'Auboranges) et 800 mètres (depuis la BH de Promasens). M. Pierre-Louis Fossati explique que si l'on vient depuis Auboranges, il faut passer sous la Broye et le rail, ce qui est beaucoup trop onéreux. C'est la solution la plus simple et la moins chère qui a été retenue. Il confirme également que ces 3 habitations ne sont pas raccordées à l'épuration. M. Michel Gobet est très intrigué par cette solution. M. Pierre-Louis Fossati ne sait pas à quoi sert le tube qui est sous le pont mais confirme qu'il n'y a pas d'eau qui transite par ce tuyau. M. Joseph Aeby rajoute que le tuyau qui passe actuellement sous le pont reprend les eaux usées d'Auboranges pour les faire suivre dans le collecteur principal qui descend à la STEP. M. Patrick Périsset passe la parole à la Commission financière...

2.1.1. Rapport de la Commission financière

M. Francis Braillard, respectivement la Commission financière, s'est rencontrée le jeudi 05 septembre 2019 afin d'examiner les investissements supplémentaires et la révision de la quotité fiscale. Pour cet investissement, la Commission financière a examiné si la dépense permet d'atteindre le but fixé, la fiabilité du plan de financement et la disponibilité des ressources investies. Sur la base des informations en sa possession, elle préavise favorablement cet investissement. Son rapport est annexé au présent procès-verbal (annexe I).

M. le Président remercie la Commission financière pour son analyse et suggère de passer au débat et aux questions.

2.1.2. Questions et débats

M. le Président passe la parole à M. Sylvain Périsset, rapporteur du groupe Ville-Campagne. Voici la réflexion de ce groupe : « Il estime que l'adduction d'eau potable et la défense incendie dans le secteur Moulin de Coppet est nécessaire. S'agissant d'une conduite communale, il est du devoir de la commune de Rue d'assurer ce service. Il note toutefois la participation des propriétaires, étant donné que leurs parcelles sont hors zone à bâtir. En revanche, le groupe Ville-Campagne met en garde le Conseil communal d'un suivi de chantier effectué par la commune. La durée de vie d'une telle conduite est de plus de 50 ans pour autant qu'elle soit posée dans des conditions optimales. Dans le contexte actuel des marchés publics, il estime qu'il serait judicieux d'effectuer les suivis de chantier par un spécialiste, afin d'éviter que l'entreprise adjudicataire tire au mince sur la qualité des matériaux posés. En conclusion, le groupe Ville-Campagne recommande d'approuver cet investissement ».

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** propose de passer au vote de cet investissement.

2.1.3. Examen et vote de cet investissement

Rubrique	Objet	Montant
700.501.83	Adduction d'eau et défense-incendie au Moulin de Coppet	CHF 180'000.00
700.501.83	Participation de tiers	- CHF 50'000.00
700.669.10	Subventions ECAB	- CHF 30'000.00

Cette dépense, qui est soumise à approbation, sera financée par nos disponibilités.

Vote : Cette dépense est acceptée à la majorité des voix.

_										
	Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	25	NON	1

2.2. Adduction d'eau Pra-de-la-Fin

Sans transition, **M. Patrick Périsset** passe la parole à **M. Pierre-Louis Fossati** qui explique que M. Joseph Charrière a besoin de plus d'eau pour travailler correctement. Fidèle au principe d'égalité de traitement envers tous, les citoyens, le Conseil communal a proposé de participer à l'amenée d'eau de son poulailler. Une convention a été signée avec le propriétaire ; elle indique clairement qui prend quoi à sa charge. **M. Pierre-Louis Fossati** en donne lecture.

M. Patrick Périsset passe la parole à la Commission financière...

2.2.1. Rapport de la Commission financière

M. Francis Braillard, respectivement la Commission financière, s'est rencontrée le jeudi 05 septembre 2019 afin d'examiner les investissements supplémentaires et la révision de la quotité fiscale. Pour cet investissement, la Commission financière a examiné si la dépense permet d'atteindre le but fixé, la fiabilité du plan de financement et la disponibilité des ressources investies. Sur la base des informations en sa possession, elle préavise favorablement cet investissement. Son rapport est annexé au présent procès-verbal (annexe I).

M. le Président remercie la Commission financière pour son analyse et suggère de passer au débat et aux questions.

2.2.2. Questions et débats

M. le Président passe la parole à M. Michel Gobet qui souhaite savoir qui fera les travaux, comment passeront-ils sous le ruisseau et la haie (pousse-tube?) et si la ferme est raccordée au réseau d'eau potable. M. Pierre-Louis Fossati explique avoir demandé une pré-offre à l'entreprise François Blaser Sàrl. La commune n'a pas connaissance de l'entreprise qui fera le reste des travaux pris en charge par M. Joseph Charrière. La traversée du ruisseau et de la haie se fera avec un pousse-tube. M. Joseph Aeby confirme que la ferme de M. Joël Charrière (celle qui est actuellement en travaux) sera raccordée à l'eau potable. Par contre, celle de son papa est raccordée à une source privée, selon M. Joseph Aeby. Cette dernière ayant un débit insuffisant, il a fait une demande de raccordement à la commune pour le poulailler uniquement. C'est son choix et la commune ne peut pas l'obliger à raccorder sa ferme, d'autant plus que les 2 bâtiments sont distants de 500 ou 600 mètres.

Quant à **M. Sylvain Périsset**, au nom du groupe Ville-Campagne, il rapporte les remarques suivantes : « Contrairement au point précédent, ce crédit concerne la réalisation d'une conduite privée. Le groupe Ville-Campagne ne remet pas en cause la nécessité d'approvisionnement en eau potable pour la propriété de M. Charrière. Toutefois, il estime que la commune de Rue n'a aucune obligation de financer un objet privé et que des règles de subventionnement doivent être rédigées au préalable. Faute de quoi, d'autres propriétaires pourraient se sentir lésés par le passé. C'est également une porte ouverte pour de nombreux cas de subventionnements et contre lesquels nous n'aurons pas de contrearguments. Les membres du groupe Ville-Campagne n'étant pas tous du même avis, il n'émet en définitif pas de recommandation de vote ».

2.2.3. Examen et vote de cet investissement

Rubrique	Objet	Montant
710.501.84	Adduction d'eau Pra-de-la-Fin	CHF 30'000.00
700.501.83	Participation de tiers	- CHF 15'000.00

Cette dépense, qui est soumise à approbation, sera financée par nos disponibilités.

Vote : Cette dépense est acceptée à la majorité des voix.

Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	19	NON	7

3. Révision de la quotité fiscale

3.1. Présentation du rapport relatif à la quotité fiscale

M. le Président passe sans transition la parole à M. le Syndic qui a préparé le document de présentation. Ce dernier souligne que le Conseil communal ne va pas rajouter beaucoup d'éléments en introduction de ce point à l'ordre du jour, partant du principe qu'il a élaboré un rapport asset complet. Il a également livré ses réflexions pour cerner la question au sens technique du terme afin de garder le débat sur les questions fiscales et ne pas rentrer dans un débat d'ordre général portant par exemple sur le prix de l'eau ou celui des déchets. Sur la base de la demande et de l'intervention du groupe Entente du mois de mai dernier, il s'en est tenu à ce qui a été demandé, c'est-à-dire « aborder la question de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ». Le rapport est complet même si on peut toujours aller chercher d'autres chiffres et mesurer d'autres statistiques cantonales. Néanmoins, le but était de s'en tenir à des priorités permettant de tirer la conclusion : « Peut-on baisser les impôts ou pas »? Il y a un élément mathématique qui ne figure cependant pas dans le rapport: la masse fiscale globale à disposition de la commune est de CHF 3.5 millions. Aujourd'hui on se sert à hauteur de CHF 2'905'000.00 et avec la proposition de taux d'imposition, le montant disponible sera de CHF 2'765'000.00, soit une différence d'environ CHF 140'000.00 à CHF 150'000.00 par exercice. Ce montant a été mis en regard des derniers bouclements, notamment sur la notion d'amortissement complémentaire qui permet jusqu'à l'année prochaine, de présenter des comptes décents. La commune a encore un « coussin » qu'elle pense pouvoir utiliser à futur, pour compenser l'augmentation des coûts liés aux investissements et aux associations de communes. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal a présenté ce rapport avec une approche plus ou moins positive.

M. Patrick Périsset remercie M. le Syndic pour ces précisions et juste avant de donner la parole à la Commission financière, il souhaite, au nom du Bureau, faire une petite remarque. En effet, lorsque le Bureau s'est réuni le 04 septembre dernier, il avait souhaité avoir un rapport de la Commission financière sur le plan de financier qui a été mis à jour. Malheureusement, faute de temps, la Commission financière n'a pas pu éplucher ce document. Ce rapport sera donc fait pour la prochaine séance. Ce point sera porté à l'ordre du jour « Rapport de la Commission financière sur le plan financier ». Ce document ne devra pas être approuvé mais les membres du Conseil général devront juste en prendre acte.

3.2. Rapport de la Commission financière

M. Francis Braillard, respectivement la Commission financière, tient à préciser que la baisse d'impôts a été initiée par le groupe Entente et non pas par la Commission financière comme l'indique le message du Conseil communal.

En ce qui concerne la modification du coefficient de l'impôt, la Commission financière doit procéder à une double appréciation. Elle examine la méthode d'évaluation des recettes fiscales et se prononce ensuite sur le choix du coefficient de l'impôt. Elle estime que les nouveaux coefficients ont suffisants pour garantir à terme l'équilibre financier de la commune. Elle est consciente et ouverte à revoir ces taux en cas de besoin.

Au vu de ce qui précède et de son appréciation, la Commission financière délivre un avis favorable à ces modifications de coefficients et invite le Conseil général à les accepter.

Elle profite de remercier le Conseil communal pour la planification financière qui lui a été soumise. Toutefois, comme indiqué précédemment, elle n'a pas encore pu s'entretenir avec le Conseil communal à ce sujet. Elle propose également de mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance (budget 2020).

Son rapport est annexé au présent procès-verbal (annexe II).

3.3. Questions et débat

M. Patrick Périsset donne maintenant la parole aux membres du Conseil général. M. Jacques Perroud s'étonne, en parcourant les documents, de ne pas voir y figurer les investissements à venir (écoles, pompiers,...). M. Joseph Aeby répond que le projet de caserne est une opération intercommunale. Une association de communes a été créé et cette caserne sera intégrée dans le concept cantonal de la défense-incendie qui prévoit le regroupement de régions. Il est assez probable que la Gruyère, la Veveyse et la Glâne constituent ensemble un régiment d'interventions de défense-incendie. La totalité des coûts, comme c'est le cas aujourd'hui pour les ambulances, rentre dans le pot commun dans ce régiment d'interventions, qui sera aussi constitué en association de communes. L'impact financier sur la commune de Rue est limité et cette dernière n'empruntera pas directement le capital pour ces travaux. Si la commune de Rue doit acheter le terrain, elle fera un DDP d'une durée de 39-40 ans et ce dernier couvre la charge de l'acquisition du terrain. Pour ce qui est des autres associations de communes, il y a des facteurs d'évolution des coûts qui affectent toutes les charges. On sait qu'avec le tassement de la population (en raison du blocage de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions), une certaine marge de manœuvre nous permet d'absorber certaines augmentations. Il est donc assez raisonnable de faire cette planification dans cet esprit. D'autre part, pour tous les autres investissements de type « associatif » qui ne sont pas encore clôturés, il n'est pas possible pour la commune d'en faire une planification. En matière d'investissements et de charges liées aux investissements, il faut regarder la somme totale que nous investissons et ne pas s'arrêter sur chaque ligne qui relève de la planification. Il faut voir la capacité d'investissements! C'est justement ce qui inquiète M. Jacques Perroud; il rappelle que pour les ambulances, le district payait par habitant CHF 8.25 par année et lors de la fusion avec le Sud fribourgeois, ce montant est passé à CHF 21.00 par habitant. M. Joseph Aeby ne peut pas donner d'autre réponse...

Au nom du groupe Entente, **M. François Bosson** répond que la Commission financière aborde ce sujet dans le cadre de la présentation du budget. Si à un moment, le Conseil communal n'arrive pas à boucler son budget, il sera temps de revoir les taux d'imposition.

M. Michel Gobet trouve que la quotité fiscale d'une commune, c'est un peu comme la vérité et l'honnêteté en matière de justice...c'est le nerf de la guerre.

Actuellement, il pense qu'avec les investissements futurs (les routes communales, le complexe scolaire ainsi que le bâtiment du Trieur), ce n'est pas le bon moment pour toucher à la quotité fiscale de la commune !

M. Sylvain Périsset, au nom du groupe groupe Ville-Campagne émet les remarques suivantes : « La commune de Rue aligne les bons résultats depuis plusieurs années ; c'est un fait. Mais ne tombons pas dans le piège car la commune de Rue n'investit largement pas assez pour maintenir la valeur de ces infrastructures. Le groupe Ville-Campagne vous pose donc ouvertement cette question volontairement provocante : Qu'allez-vous donc laisser à la génération suivante ? Les routes : pas besoin d'être un spécialiste pour constater que nos routes sont dans un état déplorable. Mais nous ne jetons pas la pierre au Conseil communal. Un grand travail a été entrepris afin de définir un plan de réfection des routes AF et celui-ci est maintenant abouti et prêt à mettre en œuvre. Maintenons donc le taux de nos impôts afin de mettre enfin en œuvre ce plan. La traversée de Rue est également un projet ambitieux et nous nous devons de fournir un financement à la hauteur de sa valeur patrimoniale.

Les bâtiments communaux : le Trieur tombe actuellement en ruine. Le Conseil communal a investi énormément d'énergie pour élaborer un projet afin de le remettre à niveau. Le référendum est mené avec des arguments dérangeants : la dépense est apparemment trop élevée pour notre commune et provoquerait une hausse d'impôt. Verdict, le référendum est approuvé par le peuple, contre la rénovation du Trieur et ce, trois jours après le Conseil général des comptes. Lors de cette soirée, des comptes en parfaite santé nous ont été présentés et une baisse d'impôt a été demandée. Est-on crédibles ? Est-on crédibles également quand on vote un crédit d'étude pour la rénovation du Trieur à CHF 25'000.00 par 26 OUI, 0 NON et 1 abstention ? Cette dépense est réduite en fumée et nous n'avons toujours pas une Administration communale digne d'une commune de 1500 habitants.

L'équipement de nos classes d'école n'est également pas au top du canton. Soyons vigilants, car face à la pénurie d'enseignants annoncée, il sera difficile pour nous d'être attractifs. Les sociétés locales, l'aménagement du parking de Rue, le développement du réseau cyclable, il existe de nombreux exemples sans parler des nombreux projets liés aux taxes.

Les charges liées sont de notre point de vue sous-estimées dans le plan financier. Celui-ci prend en considération une augmentation de 1,5 à 2% correspondant à l'augmentation de la population. Or, selon les propos de nos conseillers communaux, l'augmentation sera élevée pour l'agrandissement du CO, la transformation des homes, l'accueil extrascolaire, les pompiers, l'assainissement des décharges etc. Le modèle actuel est vieillissant et de notre point de vue incertain. Ces prévisions seront plus efficaces avec la mise en place du modèle comptable MCH2 (budget 2021).

Nous réitérons donc notre question : Qu'allons-nous laisser aux jeunes et ne pensez-vous pas qu'il est tant d'investir ? La génération future va au-devant de défis colossaux, ce n'est que la pointe de l'iceberg qui se dessine actuellement. Il sera nécessaire de retrouver toute la biodiversité perdue, d'assainir l'air pollué et de trouver des ressources en eau. Alors maintenans l'imposition et investissons maintenant et durablement.

En conclusion, le groupe Ville-Campagne demande à sa majorité et non à son unanimité, de refuser la proposition du Conseil communal et vous demande de maintenir le taux d'imposition des personnes physiques à 0.83% pour le bien de nos jeunes ».

M. Christophe Martin prend le contre-pied des « adversaires du groupe UDC » et relève que d'habitude, l'UDC a plutôt tendance à baisser les impôts. Il remercie le Conseil communal pour enfin avoir à sa disposition un plan financier sur 5 ans. Ce document est de qualité et fait de manière professionnelle.

Il faut également souligner l'excellente gestion financière de la commune, qui nous permet, année après année, de disposer d'excédents de produits, qui favorisent fortement la santé financière de notre commune.

Beaucoup de communes rêveraient d'une telle situation! Il est heureux de constater que les produits ont été évalués de manière prudente (2%) alors que nous sommes en croissance de population. Il constate également que les charges ont été abordées de manière réaliste. Il constate également que les investissements ont été portés dans leur scénario le plus pessimiste, en rappelant que ces dernières années, la capacité productive de la commune se situait à 20% par rapport à ce que le budget annonçait. Qu'est-ce qui va faire que tout d'un coup, on va arriver à 100%? La planification des investissements est faite de manière pessimiste. Tous ces éléments lui font recommander cette baisse d'impôts, en soulignant que si la commune ne veut pas être la risée de la Suisse, il faut l'accepter! M. Sylvain Périsset tient juste à préciser que le Conseil général s'est bagarré pour ne pas être politisé et son groupe n'accepte pas d'être traité d'UDC...il rappelle d'ailleurs que les « UDC » ont changé de nom exprès. Le groupe Ville-Campagne laisse libre choix à ses membres de voter.

- M. François Bosson partage à 100% les arguments de M. Sylvain Périsset mais arrive à la conclusion inverse. Il constate que les liquidités de la commune au 31 décembre 2018 s'élèvent à CHF 1'750'000.00, plus les débiteurs, plus CHF 1'800'000.00 au Service des contributions, soit un total de CHF 3'800'000.00. Au 31 décembre 2017, la capacité financière de la commune était de 15 millions. Elle a même passé à 22 millions cette année. La planification financière prouve que la commune peut se permettre la baisse d'impôts et des investissements. Il serait un comble de continuer de capitaliser des montants auprès des banques à des taux négatifs sur nos réserves. Et si un jour arrive l'école, il sera peut-être temps de remonter les impôts. D'ailleurs, chaque année, la Commission financière se doit d'analyser si le niveau de l'impôt est adapté au budget. Il n'y a pas de lien entre le taux d'imposition et les investissements. Finalement, il y a des travaux d'entretiens à faire...ce n'est pas parce que l'on a des réserves qu'on peut les utiliser et présenter un exercice négatif à un moment donné. L'exercice doit être équilibré chaque année. Le Conseil général remontera le taux d'impôts le jour où la commune en aura besoin. Il encourage ses collègues du Conseil général à accepter la proposition du Conseil communal.
- **M.** Sylvain Périsset comprend la position du groupe Entente mais a du mal à comprendre le référendum. On a beaucoup d'argent mais on n'investit pas! Le chauffage du Trieur rend l'âme! Ce qu'il comprend encore moins, c'est que le référendum vient du groupe Entente. Et à présent, c'est ce même groupe qui propose une baisse d'impôts! **Mme Magali Conus** relève que le référendum ne vient pas du groupe Entente; il y a eu un groupe de référendaires. De plus, ce n'est pas la question de ce soir. Ce n'est pas parce que l'on a beaucoup d'argent qu'on doit le dépenser n'importe comment! Le groupe Entente pensait que ce million n'était pas à investir prioritairement sur ce bâtiment.
- **M. Michel Gobet** relève que la quotité fiscale d'une commune...c'est comme une équipe de hockey, cela doit rester stable! **M. Benoit Pittet** pense qu'il est faux de dire qu'il n'y a pas d'investissements de faits. Toutefois, les dossiers prennent du temps. Il ose penser que le Conseil général est assez « grand » pour accepter une nouvelle hausse dans quelques années. Il ne voit pas où est le problème, d'autant plus que ce dossier a été bien préparé ; il est aussi favorable à cette baisse. **M. François Bosson** trouve dommage de faire le lien avec le Trieur et la baisse d'impôts. Il confirme que la remarque au fond du tout-ménage était maladroite.
- **M.** Christophe Martin veut dire une chose importante : l'objection au projet du Trieur est essentiellement venue du fait que le Conseil général n'avait pas de plan financier.

S'ils avaient eu cette planification financière, il pense que l'approche, et en finalité le vote, auraient été différents. **M. Sylvain Périsset** rajoute que le tout-ménage a fait de la publicité mensongère. **M. Patrick Périsset** précise que le plan financier est une mise à jour car il était déjà disponible et mentionnait cet investissement.

Mme Chantal Bosson souligne que la baisse du coefficient d'impôt n'a rien à voir avec l'avenir des enfants car la construction de l'école est prévue dans le plan financier. C'est un argument émotionnel. Elle souligne qu'avoir un taux fiscal attractif est un atout majeur pour activer les 3 ou 4 communes voisines pour entrer en discussion sérieuse sur une fusion dans un proche avenir.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** propose de passer au vote. C'est alors que **M. Jean-Luc Bosson** demande le vote à bulletin secret. Cette demande doit être votée ; il faut 1/5ème des votants, soit 5 personnes, qui votent « oui ». Il y a 10 « oui », 15 « non » et 1 « abstention ». La proposition de vote à bulletin secret est donc acceptée !

3.3. Examen et vote du projet « Fiscalité 2020 »

Ce projet fera l'objet de 2 votes séparés :

- Taux d'imposition des personnes physiques

Le taux d'imposition des personnes physiques à 0.79% au lieu de 0.83% est **approuvé à la majorité** des membres présents.

Votants 26 abstention(s)	0	majorité	14	OUI	15	NON	11	1
--------------------------	---	----------	----	-----	----	-----	----	---

- Taux d'imposition des personnes morales

Le taux d'imposition des personnes physiques à 0.48% au lieu de 0.55% est **approuvé à la majorité** des membres présents.

Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	19	NON	7

4. Modification de la Commission de l'énergie en Commission de l'énergie et des bâtiments

Le bureau a juste une remarque car il n'était pas certain qu'un membre du Conseil communal doive intégrer cette commission ! Mis à part le fait d'inclure les bâtiments dans la Commission de l'énergie, il faut également remplacer M. Yannick D'Agostino, démissionnaire, et ajouter 2 membres supplémentaires.

Il propose de voter pour la modification de la Commission. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Ensuite, **M. Patrick Périsset** revient sur l'élection de 3 nouveaux membres.

Sont candidats (-e): Maxime Punitharangitham (Avenir Ville-Campagne), Magalie Conus (Groupe Entente) et Gaétan Mouron (Groupe Entente).

Mme Magalie Conus et MM. Maxime Punitharangitham et Gaétan Mouron sont élus tacitement, à l'unanimité des membres présents et intègrent cette nouvelle commission.

5. Election à la Commission DécheTri 2030

Le Conseil général doit remplacer M. Yannick D'Agostino, démissionnaire suite à son déménagement.

Est candidate : Sylvie Wenger (Avenir Ville-Campagne).

Mme Sylvie Wenger est élue tacitement, à l'unanimité des membres présents et intègre cette commission.

6. Election à la Commission de naturalisation

Le Conseil général doit remplacer M. Stéphan Cottet, démissionnaire, à la Commission de naturalisation.

Est candidat : Luc Perroud (Terroir et Progrès)

M. Luc Perroud est élu tacitement, à l'unanimité des membres présents et intègre cette commission.

7. Divers

7.1. Présentation de la dépense exceptionnelle de l'Hôtel-de-Ville

M. le Président donne la parole à M. Joseph Aeby, qui apporte quelques précisions par rapport aux dépenses faites pour l'Hôtel de Ville. Il fait un bref rappel du calendrier des événements. Pour les raisons connues, le tenancier a demandé au Conseil communal d'être libéré du contrat de bail plus tôt que prévu. Il précise que ce dernier avait de toute façon été dénoncé dans les délais et avancé au 30 juin 2019 pour procéder à des travaux de rénovation. A l'annonce de ce départ, le Conseil communal avait déià établi le budget 2019 et la séance du budget avec le Conseil général était derrière. Le Conseil communal était donc dans une situation extraordinaire à laquelle il fallait faire face. L'intention du tenancier était de guitter l'établissement au 31.12.218 ce qui était expéditif. Le Conseil communal a donc convenu avec lui un délai au 31 janvier 2019 pour quitter tous les locaux (restaurant et appartement). Les délais restaient relativement courts pour procéder aux travaux, sachant que le nouveau bail démarrait au 1er mai 2019. M. Joseph Aeby donne lecture des montants pour les travaux au restaurant, à l'appartement, les communs et l'équipement (inventaire communal et inventaire de l'exploitant), soit des dépenses à hauteur de CHF 77'055.00. Il relève tout de même que depuis que l'Hôtel-de-Ville a été rénové et reloué, la commune a encaissé CHF 610'000.00 de loyer. A quelque part, ces dépenses sont assez raisonnables. Elles seront portées en rubrique 942.315.00 « Entretien et rénovation des bâtiments de Rue ». Il ajoute que la commune est malheureusement en conflit avec l'ancien tenancier, non pas sur les conditions de départ, mais sur la valeur ou le contenu de l'inventaire de remise. La commune a la conviction que l'inventaire comporte des éléments d'exploitation qui n'ont rien à voir avec le restaurant de l'Hôtel-de-Ville, et dans une quantité telle que le Conseil communal n'a eu d'autre choix que de refuser cet inventaire. La procédure est ouverte et une solution devra être trouvée ; cela passera bien évidemment par des coûts. Il y a litige et donc arbitrage...

M. Michel Gobet a une question : il estime que la commune a oublié l'installation du wifi à l'Hôtel-de-Ville ! **M. Joseph Aeby** explique que le tenancier pourrait installer une connexion « publique » pour son établissement mais c'est une affaire privée. Pour la salle des Remparts, le Conseil communal y donnera suite...il faut juste patienter !

7.2. Autres divers

M. Patrick Périsset passe sans transition la parole à M. Olivier Pittet qui explique que la Commission du patrimoine préparé un powerpoint avec une présentation sur le Marais de Naudry. Le principal objet sera voté en décembre par contre, il y a un sujet qui presse. Il démarre la présentation avec quelques photos et précise qu'à l'époque, des tranchées avaient été creusées pour assécher le marais. Aujourd'hui, le réseau écologique bouches ces tranchées pour faire monter le niveau de l'eau ; après, la faune et la flore des marais revient en principe s'installer mais il faudra quelques années pour revitaliser les lieux. Dans les faits, le sondage ne correspondait pas à la volonté du Conseil général ; les membres de la Commission du patrimoine se sont posés la question sur ce que voulait les membres du Conseil général. Il rappelle que l'objectif premier de la commission est la préservation et la mise en valeur du patrimoine de la commune de Rue. L'ordre du jour est le suivant :

- Introduction
- Projets sentiers et places de pique-nique (balades avec 5 arrêts « pique-nique »)
- Panneaux d'information
- Projet des écoles, marais de Naudry
- Vote projet scolaire, marais de Naudry

Ce powerpoint est mailé avec le procès-verbal pour une meilleure compréhension.

L'objet principal étant le vote du « Projet scolaire », voici en quelques lignes le résumé de la discussion :

Les communes de Siviriez, Rue et Ursy se sont rencontrées à 6 reprises pour discuter d'un projet commun avec les écoles, au lieu-dit du marais de Naudry. Mais ce projet a été stoppé par le Conseil général. Après discussion avec **M. Bernard Savio**, les membres de la Commission ont appris que des projets de panneaux didactiques avaient déjà été créés sur 3 thèmes : la faune, la flore et la sylviculture. **M. Olivier Pittet** présente un plan général du marais. Des infrastructures en bois serviront à marcher le long du marais dans les zones mouillées et passer par-dessus les creux pour aller aux postes d'information. Il y aura aussi des parois pour se cacher et observer les animaux.

La réflexion de la Commission est la suivante : la fin de la législature approche et les membres souhaitaient garder que des projets qui pourront être réalisés d'ici 2021. Les autres projets ne sont pas effacés mais reportés. Il n'est pas prévu de dépenser les CHF 100'000.00 car la Commission se rend compte qu'il est aussi intéressant de prévoir d'autres projets plus spontanés. Au niveau des écoles, il y a aussi un souhait de « Canapé forestier » et également la réhabilitation des jardins communaux.

La Commission du patrimoine s'est positionnée par rapport aux explications de M. Bernard Savio et soutient un investissement de CHF 10'000.00 (au lieu des CHF 20'000.00 initialement prévus) pour le projet du marais de Naudry. Elle souhaite cependant un vote de principe par rapport à cette dépense pour débloquer ce projet. Il relève aussi tout le travail qui a déjà été effectué en amont par les différents intervenants.

- M. Michel Gobet remercie la Commission pour cette présentation. Quant à M. Jean-Luc Bosson, il estime que la réhabilitation du marais de Naudry ne regarde pas la commune de Rue, étant donné que le terrain a été vendu à l'Etat. Ce n'est pas à la commune de tout mettre en place! C'est aussi à l'Etat de faire quelque chose. M. Olivier Pittet relève que si la commune de Rue y participe, c'est pour les enfants, d'où les panneaux didactiques, et afin que les écoles puissent s'y rendre pour travailler en extérieur. C'est un endroit accessible pour tous! M. Armand Surchat demande si le canton est d'accord avec ces aménagements. M. Olivier Pittet rappelle que M. Bernard Savio avait déjà donné son accord, en collaboration avec les services de l'Etat (forêt, ornithologique et nature). Des séances de discussions ont abouti sur un sentier didactique La commune s'est engagée par rapport un sondage.
- **M. Michel Gobet** demande s'il y aura un projet similaire de prévu pour les Chutes des Chavannettes ? **M. Bernard Savio** confirme qu'il y a un projet qui devrait voir le jour avec l'aide la Protection civile mais cela concerne un collègue. **M. Olivier Pittet** complète en disant que les sentiers pédestres sont du ressort de M. Denis Orange et la Commission du patrimoine ne peut pas aller plus loin avec les tracés car des discussions sont en cours avec les propriétaires.
- M. le Président propose un vote en 2 temps. Toute d'abord, est-ce que le Conseil général entre en matière sur le vote de principe ? Cette proposition est acceptée à la majorité des voix.

Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	21	NON	5
		0.000	_						_

Ensuite, **M. Patrick Périsset** propose de passer au vote de principe pour la dépense de CHF 10'000.00 pour la dépense liée au marais de Naudry. Cette proposition est acceptée à la majorité des voix.

Ce point est donc clôturé.

- M. Jacques Perroud demande si des améliorations sont prévues pour sécuriser les enfants sur les parkings, notamment à la place de la Foire? M. Bernard Savio répond qu'une séance avec la Commission de la traversée de Rue, des routes et des places de parc a eu lieu. Deux règlements sont en cours d'élaboration pour le parcage des voitures à Rue: 1 avec le parking et 1 sans le parking. Et quand voteront-nous ce règlement, demande M. Jacques Perroud? M. Bernard Savio relève qu'ils seront peut-être votés en décembre. Et pour la sécurité des bus et des enfants sur la place de la Foire...est-ce que la commune peut faire quelque chose? M. Bernard Savio relève qu'il faudra se rendre sur place pour évaluer la situation.
- **M. Sylvain Périsset** revient avec l'éternelle question « Où en sont les travaux sur les routes ? **M. Bernard Savio** répond que lorsqu'il s'agit du domaine public, et les routes communales en font partie, les choses sont toujours plus compliquées. Toute une procédure a été mise en place ; il a fallu faire un inventaire des routes, un inventaire de l'état des routes et enfin un inventaire des routes où il est possible d'avoir des subventions des Améliorations foncières (AF). Après quelques séances, il ressort que la commune recevra des subventions de pour le 99% des routes qui sont à refaire (c'est-à-dire 25 % du canton et 27% de la Confédération, soit 52% en tout). Deux routes seront refaites normalement cet automne. Mais la commune n'a pas le « leadership » puisque les AF paient plus. Il est prévu de réfectionner la route de « La Maillarda » (Gillarens-Blessens) et «le carrefous des Cergnes » qui va jusque derrière la famille Hassler, à Blessens,

Les offres ont été demandées et il espère que l'entreprise adjudicataire sera disponible pour faire les travaux avant Noël. De plus, un montant de CHF 30'000.00 sera mis chaque année au budget pour l'entretien des fissures (idem route du Pré du Château).

- M. Michel Gobet souhaite savoir si le règlement des parkings de Rue prévoira un temps de parcage? Effectivement, répond M. Bernard Savio. D'ailleurs, il a reçu ce jour une offre d'un spécialiste des règlements Mais ce dernier n'est pas certain de pouvoir nous aider avant décembre!
- **M. Patrick Périsset** souhaite revenir sur la démission de Mme Magali Gianella et la remercier pour tout son travail au sein du Conseil communal. Elle est chaleureusement applaudie par l'assemblée. Avant de passer la parole à M. le Syndic, il rappelle quelques dates importantes :
 - 26 septembre 2019 débat public à 19h30 à la salle des Remparts
 - 05 octobre 2019 réception officielle de M. Fabien Crausaz chez Bernard Savio
 - 12 octobre 2109 matinée du Conseil général sur le thème de « L'eau »
 - 12 décembre 2019 séance du budget 2020 à 19h30, à la salle des Remparts

Pour conclure, **M. Joseph Aeby** tient à présenter ce soir, en primeur, la nouvelle brochure sur Rue, qui a été élaborée en collaboration étroite entre M. Denis Orange et l'Office du tourisme. Cette magnifique brochure sera inaugurée lors de la prochaine édition d'Art Forum. Il relève également qu'il était certainement raisonnable d'accepter ce soir cette baisse des impôts. **M. Joseph Aeby** profite de l'occasion également pour remercier Mme Magali Gianella pour son investissement pour la commune, tous les membres présents pour leur participation et souhaite une excellente fin de soirée à chaque personne présente et les invite à prendre le verre de l'amitié.

SK

La séance est levée à 22h27.

Prochaines rencontres du Conseil général :

12.10.2019	Matinée du Conseil général
12.12.2019	Conseil général (budget 2020), à 19h30
23.04.2020	Commission financière, à 19h30
14.05.2020	Conseil général (comptes 2019), à 19h30, à Promasens

Au nom du Bureau du Conseil général :

Le Président :	La Secrétaire :
Patrick Périsset	Cynthia Buache Mesor

Annexes : Rapports de la Commission financière (I et II)